

/K.J./M.D./

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTRE DE LA JEUNESSE

ET DU MOUVEMENT COOPERATIF

B.P. 1044 KIGALI.

Kigali, le 08 MAI 1985

N° 1613 /15.07

Monsieur. MURAHIRE. Paulin.....

INSTRUMENT. A. I. V. S. S......

B.P. 1044 KIGALI

Objet: Dossier A.I.J. concours

littéraire:

Nomination des membres

du jury.

Monsieur,

A l'occasion de la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Co-opératif a organisé un concours littéraire dont les objectifs sont repris dans le règlement en annexe.

En application de ce règlement, tel que prévu spécialement à l'article 7 bis, j'ai l'honneur de faire appel à votre compétence en acceptant d'être membre du jury d'attribution de la note définitive en vue de déceler les meilleurs compositeurs qui ont accepté de participer au concours.

Je vous saurais gré de me faire parvenir avant le 20 courant votre décision en cas où vous ne seriez pas disponible afin de pourvoir à temps à votre remplacement éventuel.

La première réunion de prise de connaissance des documents aura lieu le Vendredi 24 Mai 1985 à 9 Heures au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Les frais de déplacement seront pris à charge par le Ministère.

Je compte sur votre collaboration.

C.P.I.à:

Monsieur le Directeur Général

de la Jeunesse

KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA, Augustin

M. Jor BEM.

/K.J./M.D./

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.

Kigali, le

N°

/15.07

Monsieur.. *MUSWAHILI Paulin*
Professeur... d... d... R...
BP 55. BUTAIE

Objet: Dossier A.I.J. concours
littéraire:
Nomination des membres
du jury.

Monsieur,

A l'occasion de la célébration de l'Année
Internationale de la Jeunesse, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Co-
opératif a organisé un concours littéraire dont les objectifs sont repris dans
le règlement en annexe.

En application de ce règlement, tel que
prévu spécialement à l'article 7 bis, j'ai l'honneur de faire appel à votre
compétence en acceptant d'être membre du jury d'attribution de la note dé-
finitive en vue de déceler les meilleurs compositeurs qui ont accepté de
participer au concours.

Je vous saurais gré de me faire parvenir avant le 20 courant votre décision
en cas où vous ne seriez pas disponible afin de pourvoir à temps à votre rempla-
cement éventuel.

La première réunion de prise de connais-
sance des documents aura lieu le Vendredi 24 Mai 1985 à 9 Heures au Ministère
de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Les frais de déplacement seront pris à charge par le Ministère.

Je compte sur votre collaboration.

C.P.I.à:

Directeur général Jeunesse

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.